

Promotion des femmes dans les entreprises : la Finlande montre l'exemple

C'est avec conviction que je m'engage pour la promotion de femmes compétentes dans les étages supérieurs des entreprises suisses. Leur représentation actuelle est en effet trop faible. Mais en Suisse l'on débat une fois de plus d'une solution taillée à la hache : il est question d'obliger légalement toutes les grandes entreprises à intégrer 30 % de femmes au moins dans leur conseil d'administration.

Une immixtion de cette ampleur dans la liberté des entreprises serait une erreur. Des quotas rigides ne soutiennent ni la cause des femmes ni celle des entreprises. L'exemple de la Norvège, dont la législation prescrit un quota de 40 % de femmes, le montre. Au lieu d'augmenter le nombre de femmes dans le top management, c'est le contraire qui s'est produit : un petit groupe de femmes se partagent aujourd'hui les postes à responsabilité, tandis que les entreprises se portent globalement moins bien. L'objectif a clairement été manqué. Les contraintes ne servent pas la promotion des femmes. La Suisse doit-elle aujourd'hui copier précisément ce modèle ?

Autre exemple venu du Nord : la Finlande compte l'une des proportions de femmes actives au plus haut niveau parmi les plus élevées, sans que l'État n'ait fixé de règles dans ce sens. La Finlande a compris que seule l'autorégulation permettra d'augmenter l'accès des femmes aux postes à responsabilité, car leur promotion se joue à plusieurs niveaux. Les femmes doivent pouvoir progresser dans l'entreprise, les processus de recrutement et de promotion doivent prendre en compte leurs bonnes qualifications et les conditions de travail doivent favoriser la conciliation de l'emploi avec la vie de famille.

Telle est aussi l'orientation du nouveau Code suisse de bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. Il encourage clairement la présence de femmes aux postes à responsabilité, mais renonce à fixer des quotas contraignants. L'économie doit d'elle-même créer des conditions favorables pour les femmes. Elle ne peut pas se permettre de renoncer au potentiel de femmes hautement qualifiées. Une promotion durable dans ce domaine ne peut être le fait que des entreprises, un diktat de l'État ne produirait pas l'effet recherché.